

1800.	Arnold au roi. Il a écrit à ses fils qu'il (le roi) a reconnu l'erreur commise et promis de transmettre immédiatement un ordre au gouverneur et au conseil du Haut-Canada de faire la commission d'après les réglemens en vigueur avant 1798.	Page 490
18 juillet, Londres.		
28 novembre.	Introduction à une pétition des anciens sujets coloniaux du Bas-Canada qui ont pris des terres sur la foi de promesses que ces terres leur seraient données. L'alarme causée à la nouvelle que les concessions seraient faites aux nouveaux solliciteurs. Prière que les concessions soient faites sans être soumises à aucuns honoraires autres que ceux payables dans le cas où les concessions auraient été faites immédiatement.	497
	La pétition porte la signature de J. Gale en sa qualité de procureur des requérants.	498
Pas de date.	Notes concernant les affaires de la province.	
	1. Sur l'établissement d'un gouvernement général pour toutes les provinces du roi dans l'Amérique du Nord.	323
	2. L'établissement du libre cours de la justice dans ces provinces.	324
	3. L'établissement d'un mode de procès convenable pour meurtre, etc., commis dans des parties du pays intérieur qui d'après l'interprétation des limites pourraient se trouver en dehors de la province.	326
	4. Une organisation plus parfaite des cours de justice dans le Bas et le Haut-Canada.	328
	5. L'établissement d'une milice respectable.	329
	6. L'établissement d'un département de marine provincial.	332
	7. La défense des provinces du roi en général.	333
	8. La tenure de terres relativement aux mines et aux minéraux, redevances, reliefs et la conversion de la tenure féodale en franc et commun alleu.	337
	9. L'établissement d'une université et d'écoles.	338
	10. Une décision au sujet des biens des jésuites au Canada.	339
	11. Une décision au sujet des biens et réclamations du séminaire de Saint-Sulpice au Canada.	340
	12. Une décision au sujet de la demande d'une douane distincte pour Montréal.	342
	13. Une décision sur la demande des habitants de Montréal concernant les murailles de la ville.	343
	14. La culture du chanvre.	344
	15. La modification du nouvel acte à l'égard de la clause rendant inhabiles les Canadiens qui, bien qu'absents lors de la session, ont résidé dans la province pendant plus de sept ans.	345
	16. Attire l'attention sur le changement des droits des meuniers dans le Haut-Canada d'un quatorzième à un douzième.	346
	Autres notes portant à l'endos "Observations sur le mémoire de lord Dorchester au sujet des affaires provinciales qui doivent être examinées", traitant les sujets brièvement, les numéros référant à ceux dont les titres sont mentionnés de la page 323 à la page 346.	347
	Plan de la judicature du Bas-Canada proposé par Dundas.	357
	Plan des judicatures du gouvernement ci-dessous mentionné dans les Antilles et l'Amérique du Nord.	
	<i>Amérique du Nord.</i> —Celles pour le Haut et le Bas-Canada sur des documents distincts. Nouveau-Brunswick. Nouvelle-Ecosse. Cap-Breton. Ile de Saint-Jean. Les Bermudes. Bahama.	
	<i>Antilles.</i> —A l'exception de la Dominique et des Vierges les judicatures sont fournies par les îles respectives ou par toutes. La Jamaïque et les Barbades paient leurs propres juges. La Dominique, la Grenade et Saint-Vincent. Les îles sous le Vent sont mentionnées chacune séparément.	351 à 356